

Guide d'évacuation des eaux usées

● Quoi ? ● Pourquoi ? ● Où ?



● Huiles végétales (cuisine)

- Les huiles de friture déversées dans l'évier se figent au contact de l'eau et obstruent les canalisations.
- Bennes à huiles (vertes) ou déchetterie de Cloux-Roussier.



● Huiles minérales (moteur), solvants, essence

- Ces produits se maintiennent à la surface des eaux usées. En cas de fortes précipitations, ils sont rejetés dans les cours d'eau par le biais des déversoirs de crues. Les gaz volatils contenus dans les solvants et l'essence génèrent un danger d'explosion dans les canalisations et les stations de pompage. Un litre d'huile minérale pollue à lui seul un million de litres d'eau !
- pour huiles minérales : bennes à huiles (vertes) ou déchetterie de Cloux-Roussier.
- pour solvants, essence : centre de collecte des déchets spéciaux de ménages, UTO Uvrier, ouvert tous les jeudis de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ou campagne annuelle de ramassage annoncée par voie de presse.



● Les matières solides (serviettes et tampons hygiéniques, préservatifs, coton-tiges...)

- Ces déchets sont récupérés, lorsqu'ils ne se déposent pas dans les canalisations, à l'entrée des stations d'épuration et acheminés vers l'usine d'incinération.
- A jeter systématiquement dans la poubelle !



● Litières pour animaux

- Ces matières ne sont pas solubles dans l'eau, elles se déposent donc inéluctablement dans les canalisations et si elles atteignent la station d'épuration, elles devront être incinérées.
- A éliminer directement avec les ordures plutôt qu'avec les déchets compostables.



● Déchets spéciaux et toxiques

- L'ingestion ou l'inhalation de ces produits peuvent être mortelles pour tous les êtres vivants. Outre les dangers que ces produits font courir à l'environnement, ils altèrent les processus d'épuration des eaux en dégradant les micro-organismes qui assurent le traitement biologique des eaux usées.
- Centre de collecte des déchets spéciaux de ménage, UTO Uvrier, ouvert tous les jeudis de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ou campagne annuelle de ramassage annoncée par voie de presse.



● Résidus de ciment et de plâtre

- Ces produits se mélangent aux boues et aux sables des eaux usées et colmatent en durcissant les canalisations dont les remises en état sont très coûteuses.
- Déchetterie de Cloux-Roussier jusqu'à 150 l, décharge des Paujes à Grône pour les grandes quantités.



● Phosphates

- Les stations d'épuration ne peuvent pas éliminer la totalité des phosphates, environ 15% résistent aux moyens de précipitations et sont alors rejetés dans des cours d'eau et des lacs. Là, ils favorisent la croissance des algues qui contribuent à l'appauvrissement écologique des milieux aquatiques.
- Choisissez des détergents qui contiennent le moins de phosphore possible, particulièrement pour le lave-vaisselle.



● Aluminium et fer blanc

- Ne pas laver ces récipients afin d'éviter la production d'eau à assainir. Cela d'autant plus que les processus de recyclage de ces métaux s'accommodent d'impuretés organiques.
- Bien vidés ils peuvent sans autre être déposés dans un conteneur de collecte.

Quantité

○ WC

- 50 litres par jour et par habitant (30% de la consommation journalière).
- Il n'est pas toujours nécessaire de vider la chasse. Interrompre l'écoulement en relevant le levier est un bon réflexe.



○ Hygiène

- 100 litres par jour et par habitant.
- Préférez la douche (env. 70 litres) au bain (env. 180 litres).



○ Lessive

- 50 à 100 litres par machine.
- Ne faites fonctionner votre machine que lorsqu'elle est bien pleine et évitez le pré-lavage pour le linge qui n'est pas trop sale. Vous réduirez ainsi votre consommation annuelle d'eau de 5000 litres.



○ Vaisselle

- 10 à 12 litres à la main, 25 à 40 litres dans le lave-vaisselle.
- Ne faites fonctionner votre lave-vaisselle que lorsqu'il est plein.

Guide d'évacuation des déchets ménagers

● Quoi ? ● Où ? ● Pourquoi ?



● Ordures ménagères

- Déchets journaliers, si possible sans déchets compostables.
- Ramassages bi-hebdomadaire selon plan ou moloks.
- Incinération à l'usine de traitement des ordures du Valais central à Uvrier.



● Déchets ménagers compostables

- Epluchures, coquilles d'œufs, fleurs coupées, plantes, gazon, branchages, déchets de jardin, feuilles mortes, marcs de café et de thé, etc.
- **Attention, pas de déchets cuits, ni de viande !**
- Centres de compostage de Granges ou de Cloux-Roussier.
- Fabrication de compost servant à améliorer la fertilité des sols.



● Papiers

- Journaux, revues, annuaires, prospectus, etc.
- **sans emballage plastique ou cellophane.**
- Déchetterie de Cloux-Roussier, moloks et ramassage tous les premiers mercredis du mois par camion.
- Fabrication de papier recyclé permettant une économie d'énergie de 30%.



● Cartons

- Cartons exempts de plastique, sagex, bois, feuilles autocollantes, emballages composites (**pas de briques de boissons !**).
- Déchetterie de Cloux-Roussier, moloks et ramassage tous les premiers mercredis du mois par camion.
- Fabrication de carton.



● Verre

- Bouteilles et autres récipients en verre uniquement **sans bouchon et sans partie métallique.**
- Bennes à verres (bleues), moloks ou déchetterie de Cloux-Roussier.
- Fabrication de nouveaux récipients (70%) permettant une économie d'énergie de 25%, sable ou laine de verre utilisés dans le génie civil (30%).



● Ferraille

- Tout élément métallique autre que le fer blanc et l'aluminium.
- Déchetterie de Cloux-Roussier.
- **Ne pas jeter avec les ordures ménagères !**
- Fabrication de fers à béton, de jouets, etc.



● Encombrants

- Tout objet qui par sa taille n'entre pas dans un sac poubelle est considéré comme encombrant.
- Déchetterie de Cloux-Roussier.
- Incinération à l'usine de traitements.



● Appareils électriques/électroniques

- Appareils de bureau, appareils informatiques, appareils de télécommunication, électronique grand public, accessoires et consommables, appareils électroménagers.
- Retour dans les points de vente d'appareils du même type ou déchetterie de Cloux-Roussier.
- Recyclage des constituants par SWICO et élimination des matières toxiques de manière respectueuse de l'environnement.



● Gravats

- Tuiles, briques, béton, porcelaine, grès, vitrages, etc.
- Déchetterie de Cloux-Roussier, maximum 150 l. par ménage, décharge des Paujes à Grône pour les grandes quantités.



● Fer blanc et aluminium

- Boîtes de conserve, produits d'emballage, feuilles aluminium, etc.
- **(récipients bien vidés, mais lavage inutile)**
- Bennes à fer blanc et aluminium (jaunes), moloks ou déchetterie de Cloux-Roussier.
- Extraction d'étain et de fer constituant le fer blanc pour réutilisation, refonte de l'aluminium (60% d'économie d'énergie).



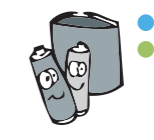
● PET

- Uniquement les bouteilles marquées du sigle « PET ».
- Reprise uniquement dans les points de vente.
- **Ne pas les jeter dans les bennes à verres !**
- Refonte pour la fabrication de nouveaux emballages, de matériaux de rembourrage ou de laine polaire (60% d'économie d'énergie).



● Huiles

- Huiles minérales (moteur), huiles végétales (cuisine).
- Bennes à huiles (vertes) ou déchetterie de Cloux-Roussier.
- **Ne jamais verser dans les égouts sous risque d'obturation et de pollution !**
- Utilisées comme matière énergétique dans les fours de cimenterie.



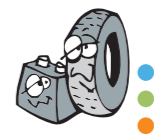
● Piles

- Toutes les sortes de piles.
- Retour aux points de vente ou à la déchetterie de Cloux-Roussier.
- **Ne jamais jeter à la poubelle sous risque de dégager une importante charge polluante !**
- Extraction des métaux lourds par pyrolyse et réutilisations.



● Textiles

- Vêtements, draps, rideaux, linges, chaussures propres.
- Bennes à textiles (Job-Tansit) ou déchetterie de Cloux-Roussier.
- Récupération en faveur de personnes défavorisées.



● Produits de l'industrie automobile

- Pneus, jantes, batteries, etc.
- **Impérativement en retour aux fournisseurs.**
- Recyclage propre à l'industrie automobile.



● Déchets spéciaux

- Peintures, vernis, solvants, décapants, dilutifs, engrais, boues de fabrication, tubes néons, mercure, produits phytosanitaires, médicaments, etc.
- Centre de collecte des déchets spéciaux de ménages : UTO, Uvrier, ouvert tous les jeudis de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- Elimination selon processus spécifique à chaque type en respectant l'environnement.



● Cadavres d'animaux

- Animaux domestiques.
- Usine de traitement des ordures du Valais central : UTO, Uvrier, les jours ouvrables de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- Incinération à l'usine de traitement.



● Capsules de café

- Capsules Nespresso.
- Déchetterie de Cloux-Roussier.
- Réacheminement au centre Nestlé.

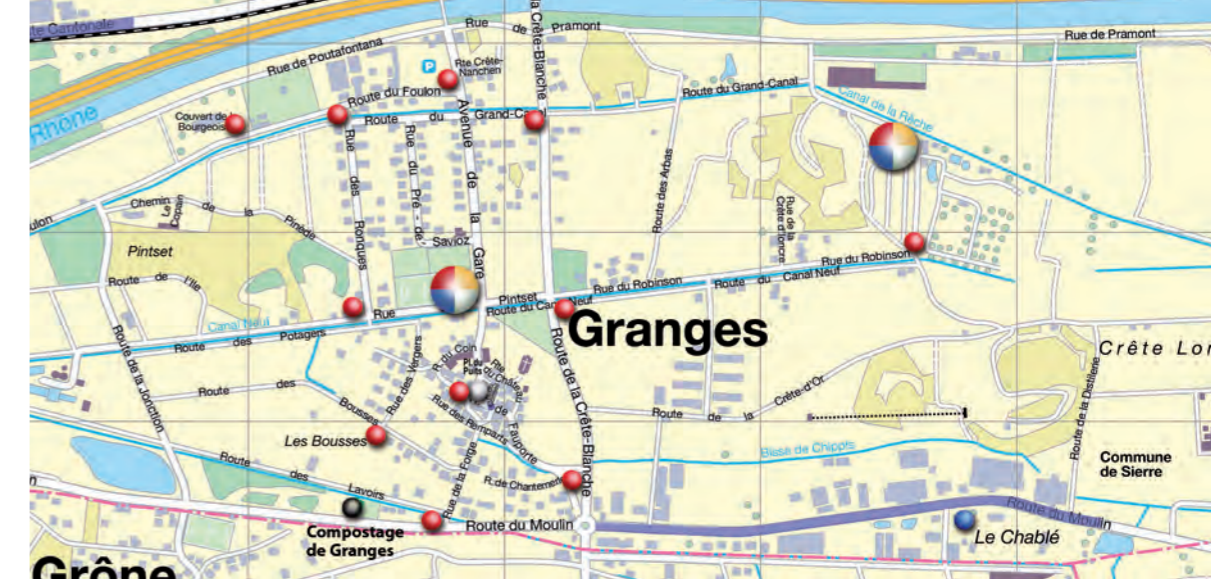
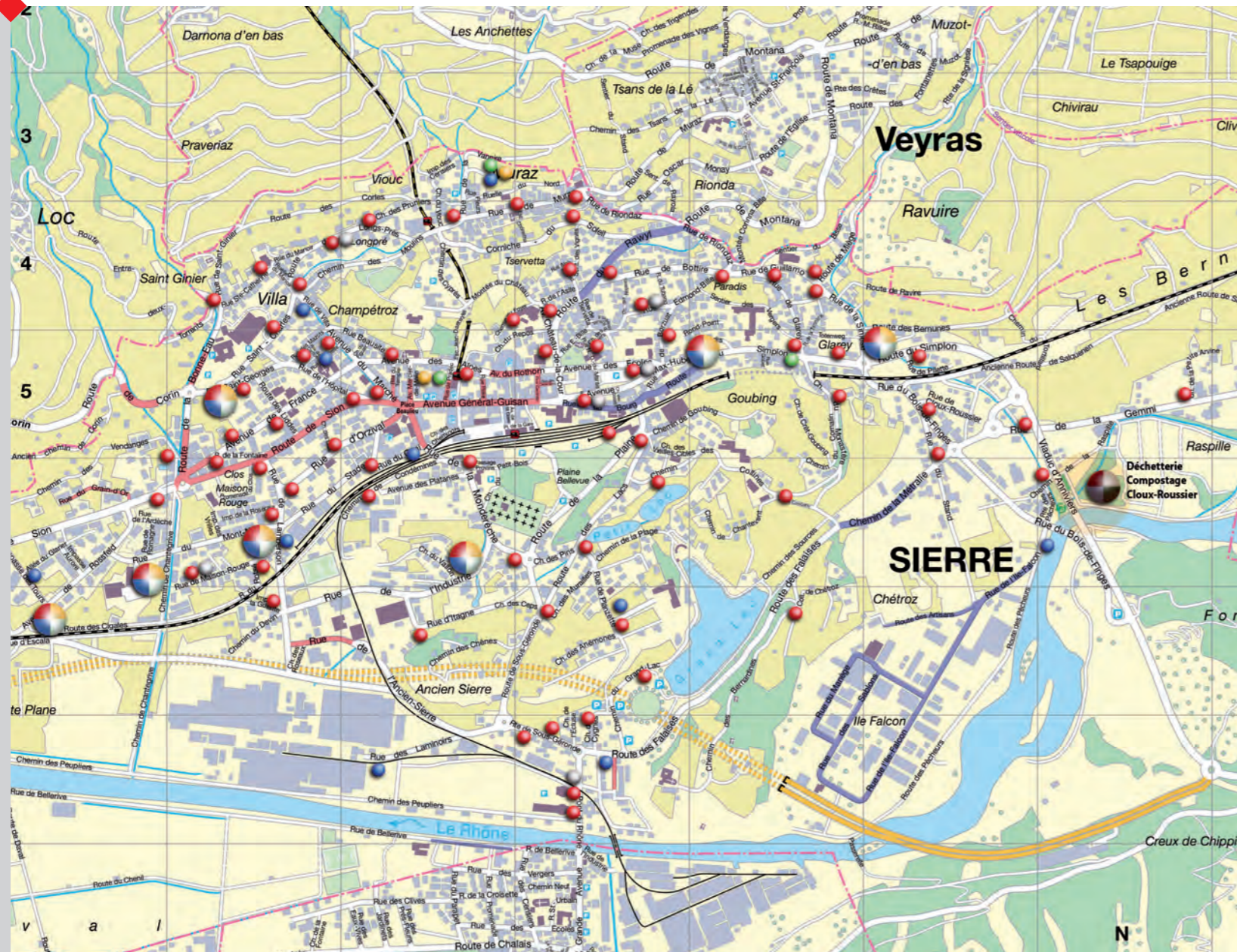
Bon à savoir

Dans la mesure où les quantités concernées ne dépassent pas les limites admises pour un ménage, les services décrits sont fournis sans frais à la population sierroise.

Les entreprises agréées peuvent également se charger de la reprise à domicile moyennant paiement.

Sierre

Plan général du ramassage des déchets



- Lundi et jeudi (porte à porte)
- Mardi (porte à porte)
- Mardi et vendredi (porte à porte)
- Puits à ordures
- Container à huiles
- Puits ou container à alu et fer blanc
- Puits ou container à verres
- Puits à papier
- ECOPOINTS
Ordures, verres, papiers, aluminium, fer blanc, ...



Adresses utiles

Service communal de la protection de l'environnement

Hôtel de Ville, 3960 Sierre Tél. 027 452 04 14

Service cantonal de la protection de l'environnement

Rue des Creusets 5, 1950 Sion Tél. 027 606 31 50

Déchetterie et compostage de Cloux-Roussier

Mardi - samedi 7h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Compostage de Granges

Mercredi et samedi 7h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

UTO - Usine de traitement des ordures du Valais Central

1958 Uvrier Tél. 027 205 64 40

Pour les besoins professionnels, veuillez vous adresser aux repreneurs spécialisés

(le Service de la protection de l'environnement de la Commune fournira les indications nécessaires en cas de besoin).

STEP - Station d'épuration des eaux de Noës

T 027 455 74 84

STEP - Station d'épuration des eaux de Granges

T 027 458 14 20

Lieux de ramassage

Principes

Les rues desservies par un ramassage "porte à porte" sont celles définies sur le plan. Les déchets y seront rassemblés les jours de ramassage dans des sacs fermés. Dans les autres secteurs les habitants sont invités à déposer leurs ordures dans les puits à ordures (moloks) mis à leur disposition. (cf plan général)

Programme

Papiers et cartons	1 ^{er} mercredi ouvrable du mois
Sapins de Noël	1 ^{er} jeudi suivant l'Épiphanie
Déchets spéciaux	Une collecte itinérante en avril

Jours fériés

En principe, les jours de ramassages coïncidant, selon le programme officiel, avec un jour férié sont reportés au jour suivant, à l'exception des vendredis où le ramassage sera avancé au jeudi.